

Mesures salariales complémentaires décidées par le Comex du 24/01/2023

Maintien de la Prime de Partage de la Valeur (PPV) à 15,5M€

Mesures mises en œuvre

Tranches de rémunération brute perçue	Montants de prime définitifs validés par le ComEx
< = 20K€	1 200 €
]20K€ - 30K€]	1 200 €
]30K€ - 35K€]	1 000 €
]35K€ - 40K€]	1 000 €
]40K€ - 50K€]	1 000 €
]50K€ - 60K€]	600 €
]60K€ - 90K€]	600 €
Total	15,5M€

98% des collaborateurs concernés

- > Prime nette de charges et non imposable pour les salariés dont la rémunération < 3 fois la valeur annuelle du SMIC).
- > Le montant de cette prime n'est pas proratisé en fonction du temps de travail du collaborateur.
- > Pour une ancienneté LCL < 3 mois, le montant forfaitaire attribué est de 300€.

Paiement

Avril 2023
Au plus tard sous réserve d'une consultation du CSEC

Hausse de la RVC (y compris les boosts et le supplément d'intéressement)

Mesures mises en œuvre (exemples)

Tranches de rémunération brute annuelle	Montant brut RVC 2021	Montant brut RVC 2022	Gain
30 000 €	5 802 €	6 430 €	+628 €
35 000 €	6 196 €	6 870 €	+674 €
40 000 €	6 591 €	7 310 €	+719 €
45 000 €	6 986 €	7 750 €	+764 €
50 000 €	7 380 €	8 190 €	+810 €

- > Montants hors abondement
- > Sous réserve de validation des comptes de l'entreprise et du principe d'un supplément d'intéressement par le Conseil d'Administration
- > 100% des collaborateurs sont concernés

Versement

Avril 2023

Bonification des taux d'atteinte des RVP Trimestrielle et Annuelle

Mesures mises en œuvre

- > Pour les équipes des Réseaux Retail et Banque Privée, l'atteinte moyenne de la RVP payée au trimestre est portée à titre exceptionnelle à 100% au titre de l'année 2022. **Les informations seront communiquées dans les jours à venir au travers de l'outil RVP habituel.**
- > Pour les équipes des Fonctions Supports Centrales ou de proximité ainsi que la BEIGF, les parts collectives seront portées à 100% minimum.

Paiement

Février 2023

Mars 2023